

# Reaap comme....

## R... comme Réseau

pour mettre en relation les parents entre eux, pour partager, échanger leurs savoir-faire, leurs expériences, leurs questionnements.

## E... comme Ecoute

pour permettre à chacun de s'exprimer, d'être entendu et reconnu.

## A... comme Appui

pour aider et s'entraider, chacun à son rythme, avec ses propres compétences.

## A... comme Accompagnement

pour répondre aux moments de doute et conforter les parents dans leur rôle.

## P... comme Parent

quels que soient sa place dans la famille, sa culture, son choix de vie, ses choix éducatifs

### Qui met en œuvre ces actions ?

Le REAAP est un réseau ; il fédère et met en valeur ces actions qui sont organisées par des groupes de parents, des associations, des collectivités locales...

### Les partenaires institutionnels

Un comité de pilotage (où siègent des représentants de la Caf, la DDCS, le Conseil général, l'Education nationale, Toulouse Métropole, le Sicoval, la Communauté d'agglomération du Muretain), se réunit à minima une fois par an. Il étudie les propositions de son comité technique d'animation qui se réunit régulièrement.

Pour toute demande d'information, veuillez contacter par mail le service d'action sociale de la Caf de la Haute-Garonne : [reaap31@caf.fr](mailto:reaap31@caf.fr)



Réseau  
Ecoute  
Appui  
Accompagnement  
des  
Parents



Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents de la Haute-Garonne regroupe :

- ✓ des parents
- ✓ des associations,
- ✓ des bénévoles et salariés
- ✓ des institutions
- ✓ des collectivités territoriales

autour d'une même conviction : les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants.

Le Reaap en Haute-Garonne qu'est ce que c'est... ?



## Les objectifs du Réaap

- **Identifier** et mettre en réseau les acteurs du département proposant des actions d'accompagnement à la parentalité
- **Renforcer et fédérer** l'offre départementale existante
- **Identifier les besoins des familles** en matière de parentalité et susciter de nouvelles initiatives.

### La « parentalité », qu'est-ce que c'est ?

« La parentalité est l'ensemble des savoir-être et des savoir-faire qui se déclinent au fil des situations quotidiennes en paroles, actes, partages, émotions et plaisirs, en reconnaissance de l'enfant, mais également en autorité, exigence, cohérence et continuité».

### Etre parents, vis à vis de la loi, c'est quoi ?

« L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux pères et mères jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité» (Article 371-1 du code civil)

## Les valeurs du Réaap

### La reconnaissance de l'enfant en tant que personne.

L'enfant est un individu à part entière qui doit d'être traité dans le respect de son identité et de sa singularité.

### La reconnaissance des parents comme premiers éducateurs de leur enfant.

Les parents sont les premiers impliqués dans l'éducation de leurs enfants et être parent est une tâche délicate. C'est un parcours rempli de découvertes, de plaisirs, de fierté et d'espoir mais aussi d'obligations, d'incertitudes et de doutes. Demander un conseil, un soutien ne remet pas en cause la légitimité du parent.

### L'importance de la co-éducation.

L'éducation d'un enfant est une mission partagée. Si les parents sont naturellement en première ligne, la responsabilité éducative n'incombe pas à eux seuls. Elle est collective. Elle se construit dans une dimension partagée entre les parents, la famille, les amis, les professionnels. Toutes les personnes participant à la vie de l'enfant contribuent ainsi à son éducation.

### Le respect de la diversité.

La pluralité des formes familiales, la variété des modes de vie, les différents choix éducatifs sont des richesses et non des obstacles aux échanges entre parents. Reconnaître qu'il existe de multiples façons d'être parent, c'est offrir à chacun la possibilité de parler de sa culture familiale et de son vécu personnel.

### L'ouverture à tous.

Les temps et les lieux proposés aux parents doivent favoriser la mixité sociale afin de renforcer le lien entre les milieux sociaux, les cultures, les générations et faciliter ainsi une intégration citoyenne de tous.

## Les missions du Réaap

- Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents
- Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales
- Favoriser la relation entre les parents
- Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives.
- Respecter dans le contenu et la mise en oeuvre des actions développées
- S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux « dispositifs de droit commun » intervenant dans l'appui à la parentalité.
- Participer à la construction d'un système d'animation départementale partagée qui permet une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.

## Quelques exemples d'actions du Réaap 31

- ✓ cafés des parents,
- ✓ groupes de paroles,
- ✓ espaces écoute parents,
- ✓ soirées débats,
- ✓ lieux accueil enfants parents,
- ✓ ateliers parents /enfants

